

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
12 DÉCEMBRE 2016

Membres en exercices : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 22 titulaires
6 suppléants

Délibération n°286 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2016

Le procès verbal du comité syndical du 21 octobre 2016 a été adressé à tous les membres le 28 octobre 2016. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 21 octobre 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 19 DEC. 2016
La publication le 19 DEC. 2016
Strasbourg, le 19 DEC. 2016


Le President
Jacques BIGOT